

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°39-2024

## Familles rurales

### **NAO : conforme aux possibilités de la branche, la CFDT Agri-Agro signe**

Lors de la Commission paritaire sectorielle du mois d'octobre 2024, se sont engagées les négociations salariales annuelles de la branche Familles Rurales (IDCC 1031). À cette occasion, la CFDT Agri-Agro a décliné ses arguments :

- augmentation du SMIC de 2% au 1<sup>er</sup> novembre (ce qui porte le SMIC à 1.801 € brut) : soit au moins 3 indices infra SMIC chez Familles Rurales ;
- dans la branche ÉCLAT (IDCC 1518), avec laquelle la branche Familles Rurales est appelée à fusionner prochainement), CFDT F3C a obtenu une augmentation de la valeur du point de 2% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit 6,73 € sur l'échelon le moins élevé... Familles Rurales est à 5,36 € : un différentiel de 1,37€, soit plus de 20% ! La CFDT Agri-Agro alerte sur les décrochages des salaires de Familles Rurales par rapport à ÉCLAT... et la pente sera encore plus rude dans quatre ans, lorsque, une fois les négociations d'harmonisation passées, l'ensemble des associations Familles Rurales basculeront sur la convention collective ÉCLAT.

La dernière proposition de l'employeur a fait état d'un passage de la valeur du point de 5,36€ à 5,53€ (soit une augmentation de + 3,17%).

La CFDT Agri-Agro espérait plus, mais elle se veut réaliste : il convient de préserver l'outil de travail des salariés de la branche, or les associations Familles Rurales (comme d'autres secteurs) sont soumises à un contexte politique et économique très incertain, au désengagement de la Sécurité sociale qui fera porter de plus en plus de remboursements sur les mutuelles de santé... Dans ces conditions, l'équilibre financier de beaucoup d'associations pourrait être remis en cause.

La CFDT Agri-Agro estime que cette augmentation répond à un certain nombre de ses critères lors de cette négociation :

- le passage du point de 5,36€ à 5,53€ ne laisse aucun indice sous le seuil du SMIC ;
- la valeur du point ne rattrape pas la valeur du point ÉCLAT, mais l'écart ne s'accroît pas ;
- l'augmentation du SMIC est « répercutée » ;
- l'ensemble des catégories bénéficient de 3,17% d'augmentation ; les grilles ne sont pas tassées.

Par conséquent, en responsabilité, la CFDT Agri-Agro a décidé de signer la proposition d'augmentation de la valeur du point.

*Fait à Paris, le 5 décembre 2024*

Contacts :

**Fabrice CHEVAUCHERIE**, Secrétaire national : 06.37.28.83.18  
Presse : 06.89.04.25.27